

Références :

↳ Loi du 4 mars 2002, les droits du patient CSP*

↳ Article 2 du décret du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé en application des articles L. 1111-7 et L. 1112-1 du code de la santé publique.

↳ Arrêté du 5 mars 2004, recommandations des bonnes pratiques relatives à l'accès aux informations concernant la santé d'une personne.

Imprimé à retourner dûment rempli et signé

A Centre Hospitalier d'Ajaccio

Direction des Relations avec les Usagers

27 Avenue Impératrice Eugénie - BP 411

20 303 AJACCIO Cedex 01

☞ Cocher les cases correspondant à votre situation ou à votre choix

IDENTITE DU PATIENT

Monsieur, Madame, Mademoiselle :

Date de naissance :N° ☎ :

Mail :

Numéro Sécurité Sociale :

(rayer les mentions inutiles; préciser le nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Dates de séjour du Patient

Services

.....

.....

DEMANDEUR si autre que le patient

Monsieur, Madame, Mademoiselle :

Date de naissance :N° ☎ :

(rayer les mentions inutiles; préciser le nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Mail :

QUALITE DU DEMANDEUR

<input type="checkbox"/> Vous avez été hospitalisé	<input type="checkbox"/> Vous êtes ayant droit en cas de décès : préciser la motivation (Art L1110-4) CSP*
<input type="checkbox"/> Vous avez autorité parentale, agissant en qualité de : <input type="radio"/> père <input type="radio"/> mère <input type="radio"/> tuteur	- connaître les causes du décès <input type="checkbox"/> - défendre la mémoire du défunt <input type="checkbox"/> - droits à faire valoir <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Vous êtes mandaté (joindre le courrier du mandant, vous désignant comme mandataire)	

NB : si la personne a exprimé une volonté contraire, il ne pourra être donné suite à cette demande.
 (Art.L 1111-5) Art 6 du décret du 29 avril 2002

Pièces justificatives

- Photocopie recto verso d'une pièce d'identité
- Photocopie attestant de l'autorité parentale (livret de famille, jugement ou arrêté rendu, déclaration conjointe)
- Photocopie attestant de l'exercice de la tutelle (jugement ou arrêté rendu)
- Photocopie d'un document attestant la qualité d'ayant droit (acte notarié ou acte d'état civil)
- Photocopie du contrat d'assurance vie dont vous êtes le bénéficiaire



MODALITES DE COMMUNICATIONS

Je demande la communication selon la modalité suivante :

<input type="checkbox"/> Consultation sur place (gratuite) (Art.R 710-2-1 CSP) Prendre rendez-vous avec le médecin auprès du secrétariat du service concerné.	<input type="checkbox"/> Envoi au médecin traitant ou médecin de votre choix (Art.L1111-7 CSP) Nom- Prénom : Adresse :	<input type="checkbox"/> Envoi au domicile ou adresse suivante Nom- Prénom : Adresse :	<input type="checkbox"/> Retrait au bureau des Relations Usagers
--	--	---	---

NATURE DES DOCUMENTS

Pièces figurant dans le dossier (article R 710-2-2 du Code de la Santé Publique)
(Cocher les cases correspondant à votre demande)

ADMISSION-SEJOUR-CONSULTATION

- La lettre du médecin qui est à l'origine de la consultation
- Les motifs d'hospitalisation
- La recherche d'antécédents et de facteurs de risques
- Les conclusions de l'évaluation clinique initiale
- Le type de prise en charge prévu et les prescriptions effectuées à l'entrée
- La nature des soins dispensés et les prescriptions établies lors de la consultation externe ou lors du passage aux urgences
- Les informations relatives à la prise en charge en cours d'hospitalisation : état clinique, soins reçus, examens para-cliniques, notamment d'imagerie
- Les informations sur la démarche médicale
- Le dossier d'anesthésie
- Le compte rendu opératoire ou d'accouchement
- Le consentement écrit du patient pour les situations où ce consentement est requis sous cette forme
- La mention des actes transfusionnels pratiqués sur la patient et, le cas échéant, copie de la fiche d'incident transfusionnel
- Les éléments relatifs à la prescription médicale, à son exécution et aux examens complémentaires
- Le dossier de soins infirmiers (ou à défaut les informations relatives aux soins infirmiers)
- Les informations relatives aux soins dispensés par les autres professionnels de santé
- Les correspondances échangées entre professionnels de santé
- Attestation/certificat post-mortem

DOCUMENTS ETABLIS A LA FIN DU SEJOUR HOSPITALIER

- Le compte rendu d'hospitalisation et/ou la lettre rédigée à l'occasion de la sortie
- La prescription de sortie et les doubles d'ordonnance de sortie
- Les modalités de sortie (domicile, autres structures)
- La fiche de liaison infirmière et/ou paramédicale

L'absence de pièces justificatives ou de réponse de votre part, dans les trois mois qui suivent l'envoi de ce formulaire, induira la clôture de la démarche d'accès à votre dossier ou celui d'un proche.

Je m'engage à m'acquitter auprès du Centre hospitalier d'Ajaccio, des frais de reproduction des documents demandés (0.18€/page format A4 et contretypé d'imagerie médicale) ainsi que les frais d'affranchissement en recommandé si envoi.

Fait à

SIGNATURE